



Compte-rendu de la réunion mensuelle du vendredi 18 mars 2016

Comme tous les ans, cette première réunion suivant l'AG n'était ouverte qu'aux membres du bureau.

Etaient présentes à cette réunion : Floriane Abele, Virginie Cheval, Valérie Chorenslop, Laurence Couturier, Natasha Gomes De Almeida, Maggie Perlado, Delphine Regnier Caverio, Marjorie Rouvidant et Karen Waks. Rachel Goldenberg et Marie Maurin étaient présentes par Skype. Nathalie Alquier était excusée.

1. Le nouveau bureau

Voici la composition du nouveau bureau :

Présidence : Valérie Chorenslop et Nathalie Alquier

Trésorerie : Laurence Couturier

Secrétariat : Floriane Abele et Delphine Regnier Caverio

Relais web : Karen Waks et Rachel Goldenberg

Relations internes : Maggie Perlado et Marie Maurin

Relations externes : Virginie Cheval

Référents auprès des assistants : Natasha Gomes De Almeida et Marjorie Rouvidant

Valérie nous a prévenues qu'elle terminerait cette troisième année à la présidence de l'association mais qu'elle envisageait de ne pas renouveler son mandat l'année prochaine (en théorie, la fonction de président est un engagement de deux ans renouvelable une fois).

2. La trésorerie

A ce jour, aucun adhérent n'a annoncé qu'il quittait l'association. Pourtant, il manque encore un tiers des cotisations. Merci aux retardataires d'envoyer rapidement leurs chèques à Laurence !

Pour rappel : les chèques d'un montant de 50 euros à l'ordre des scriptes associés sont à envoyer à Laurence Couturier, 3 square Caulaincourt, 75018 Paris.

Un chèque de 300 euros a été envoyé à l'association Miaa.

Karen va se renseigner sur le coût de la création de nouveaux onglets sur le site, ainsi que de nouvelles pages destinées à accueillir des infos sur les divers outils numériques ainsi que sur les autres activités artistiques de nos membres.

3. Les assistant(e)s

Structurer les liens entre LSA et les assistant(e)s constitue le principal dossier de l'année 2016 !

Comme nous en avons discuté lors de l'AG, il nous paraît indispensable de rester vigilants quant à l'usage des stagiaires conventionnés en tournage.

D'une part, il convient de rappeler aux directeurs de production le cadre légal dans lequel s'effectue le stage :

- respect de la convention de stage : 35h/semaine en règle générale
- le nombre de stagiaires ne peut pas dépasser 15% de l'effectif
- la gratification minimale de 3,60 euros/h est obligatoire pour un stage de plus de 44 jours
- pas de stage hors cursus pédagogique
- autorisation de s'absenter pour assister à leurs cours

Pour étayer notre argumentaire, nous prévoyons de prendre rendez-vous avec le CNC pour connaître précisément le cadre juridique des stages, de soumettre ce débat aux autres associations au sein de la CST, ainsi que de réactualiser les informations en ligne sur notre site :

<http://www.lesscriptesassocies.org/cadre-juridique-du-recours-aux-stagiaires-en-entreprise>

<http://www.lesscriptesassocies.org/la-transmission-selon-les-scriptes-lsa>

D'autre part, il est indispensable de veiller à la santé et à la sécurité du stagiaire. Pourquoi ne pas effectuer un roulement de stagiaires si les horaires sont trop lourds ?

Rappelons que la lutte contre les stages abusifs contribue à préserver le poste d'assistant(e) scripte.

N'oublions pas non plus que lorsque l'on s'exprime publiquement en tant que membre LSA (sur internet, lors de conférences, dans les festivals...) il est important de rester cohérent avec les valeurs et les objectifs de l'association. Nos réunions sont l'occasion d'exprimer des avis personnels, parfois divergents. Lorsque les circonstances l'imposent, par exemple lors de la recherche d'un stagiaire conventionné, on peut préciser que l'on s'exprime en son nom propre.

[4. L'exposition à la galerie des donateurs de la Cinémathèque](#)

L'exposition se termine le 23 juin 2016.

Nous avons toujours l'intention d'organiser un pot de clôture avec la Fémis. Maggie va se charger de comptabiliser le nombre d'invités potentiels : responsables de l'école, département scripte, réalisation, montage...

Laurence et Bénédicte réfléchissent à un projet de livre ou de film autour de l'exposition. Laurence attend d'être recontactée par Frédéric Bonnaud pour prendre rendez-vous avec lui afin de réfléchir ensemble à ce qu'il est possible de faire.

[5. Les prochains ateliers](#)

Deux ateliers seront mis en place. Le premier concerne les outils numériques. Au cours de cet atelier, un membre de LSA réaliserait une présentation des outils qu'il utilise devant les autres membres présents. Que ceux qui seraient partants pour présenter aux autres leurs outils n'hésitent pas à se manifester !

Le second sera un atelier négociation pour partager nos expériences de discussions avec les directeurs de production. Ses modalités sont encore à définir...

Lors de cette réunion, nous avons eu des échanges très animés sur des sujets aussi divers que la recherche d'emploi, l'illégalité des primes, l'indemnité kilométrique, l'air pollué sur les plateaux, notre place au générique, le logiciel Mélusine, l'éducation nationale...

Maggie nous a parlé du cycle « tandem cinéaste – monteur » à la BNF :

http://www.bnf.fr/fr/evenements_et_culture/auditoriums/f.tandem_cineaste_monteur.html?seance=1223923341086

Merci à Laurence pour son accueil !

La prochaine réunion, ouverte à tous, est prévue pour le vendredi 29 avril.

CR rédigé par Virginie et relu par Valérie et Laurence.